

Paris, le 6 Janvier 2009

Auto-entrepreneur et NACRE
(Nouvel Accompagnement pour la Création et la Reprise d'Entreprise)
dès le mois de janvier 2009
le Réseau des Boutiques de Gestion se mobilise
et apporte des solutions concrètes aux porteurs de projet

*A l'occasion de la mise en application de ces nouveaux dispositifs
les Boutiques de Gestion organisent
le 22 janvier 2009
une journée d'information à l'échelle de leur réseau national*

La crise financière maintenant largement économique qui frappe l'emploi, des entreprises contraintes de fermer et de licencier, la prise de conscience par l'opinion publique d'un marché boursier fragile et opaque et la perte régulière du pouvoir d'achat ...

A ces nouveaux impondérables, le gouvernement répond par des mesures dont certaines en faveur de la création d'entreprise :

- l'auto-entrepreneur ; créé par la loi du 4 août 2008, ce régime permet de façon extrêmement simplifiée, de créer une activité principale ou supplémentaire.
- le NACRE (Nouvel Accompagnement pour la Création et la Reprise d'Entreprise) ; successeur attendu des anciens chèques conseils et de l'avance remboursable EDEN, ce dispositif apporte au créateur, un appui technique pour finaliser son projet, un prêt à taux zéro couplé obligatoirement à un prêt bancaire ou solidaire et un accompagnement systématique durant les trois premières années suivant le démarrage de l'activité.

En tant que relais des dispositifs publics d'aide à la création d'entreprise, **le Réseau des Boutiques de Gestion (www.boutiques-de-gestion.com)** œuvre depuis une trentaine d'années pour que la création d'entreprise soit une réalité accessible à tous. Suite à ces nouvelles mesures, il se devait d'éclairer ses partenaires et les porteurs de projets.

Frédéric Cameo-Ponz - Président du Réseau des Boutiques de Gestion s'exprime à ce sujet :

«Présents depuis 30 ans dans le secteur de la création d'entreprise, nous avons pu observer son évolution au fil de l'actualité économique et sociale.

Ainsi avons-nous la capacité aujourd'hui à réagir rapidement face à la mise en place de ces nouveaux dispositifs.

Concernant le régime des auto-entrepreneurs créé par la loi du 4 août 2008, je ne peux, en tant que défenseur de la création d'entreprise, que me réjouir de cette possibilité offerte aux entrepreneurs individuels.

En tant qu'observateur attentif de la création d'entreprise en France, je suis cependant plus prudent. Un chef d'entreprise est avant tout quelqu'un de responsable, qu'il soit auto-entrepreneur ou pas. Il doit donc travailler sur son projet, le rendre viable. Je pense que les auto-entrepreneurs responsables ne pourront sans doute pas se contenter du "Kit de l'auto-entrepreneur" pour créer leur entreprise. Je crois qu'ils auront, plus que les autres, besoin d'être accompagnés. Concernant NACRE, il constituera dès janvier 2009 la nouvelle aide à la création d'entreprise pour 20 000 demandeurs d'emploi et bénéficiaires des minima sociaux. L'Etat a **labellisé l'offre de service des Boutiques de Gestion** pour assurer, dans le cadre de ce nouveau dispositif, un accompagnement renforcé du créateur, avant et après la création de son entreprise et faciliter le financement de son projet »

Pour informer ses publics, **l'ensemble du Réseau des Boutiques de Gestion** organise une journée d'information sur les dispositifs NACRE (Nouvel Accompagnement pour la Création et la Reprise d'Entreprise) et AUTO-ENTREPRENEUR le 22 janvier 2009, dans le cadre d'une opération d'envergure nationale. Chaque Boutique de Gestion tiendra, au niveau de son territoire, portes-ouvertes pour informer, conseiller les futurs créateurs sur ces sujets.

Vous désirez approfondir ce sujet et rencontrer un des représentants des instances du Réseau des Boutiques de Gestion

Merci de contacter Cécile DELER au 01 43 20 54 87 ou par mail à deler@boutiques-de-gestion.com

A propos du RÉSEAU DES BOUTIQUES DE GESTION – www.boutiques-de-gestion.com

Le **Réseau des Boutiques de Gestion**, association loi 1901, est le premier réseau indépendant d'aide à la création d'entreprises, depuis l'émergence d'idées jusqu'à l'entreprise de 3 ans. Présentes depuis presque 30 ans sur tout le territoire, ces structures associatives dédiées à l'accompagnement global des futurs créateurs, comptent aujourd'hui 400 structures d'accueil, déployées sur l'ensemble du territoire y compris les DOM. Aujourd'hui, 960 conseillers-salariés et 700 administrateurs bénévoles animent le réseau. **Les Boutiques de Gestion** suscitent et gèrent des dispositifs nombreux (émergence, couveuses d'entreprises à l'essai, pépinières, réseaux de créateurs) qui permettent le développement de l'emploi, l'éducation à l'initiative, la création de richesses et de lien social. Afin de récompenser les parcours des créateurs accompagnés, les **Boutiques de Gestion** organisent chaque année les "Concours Talents" et "Talents des Cités". 140 lauréats sont distingués et reçoivent une dotation financière.